

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne

NOR : AFSZ1330031A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, au titre du *b* du 3^o de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : Mme Mireille MASSOT, titulaire, en remplacement de M. François ANDRE.

Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :
M. Didier CORVENNES, suppléant de M. Bertrand DANIELLOU.
M. Jean-Paul REMEUR, suppléant de M. Jean-Paul LEROUX.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE